



Les exploitations ovines laitières du Massif central en agriculture biologique

Résultats campagne 2022

Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :

Gilles NOUBEL, Sarine MERLEY, Lucie LOUBIERE, Alice PANISSIE, Vincent VAYSSET – UNOTEC
Olivier PATOUT, Thierry TAURIGNAN – AVEM & CETA De l'herbe au lait
Nathalie RIVEMALE, Benoît NOUGADERE – Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort
Marine CRISTOL – Chambre d'agriculture de Lozère
Benoit DELMAS, Jean-Christophe VIDAL – Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Synthèse des données et rédaction :

Catherine DE BOISSIEU, Emmanuel MORIN - Institut de l'Élevage



Édition : Mars 2024



1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle Bio Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle Bio Massif central a mené un important travail de concertation à l'échelle du régionale pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique (AB). Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions en AB. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants en AB viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés. En 2022, les partenaires ont souhaité poursuivre leur collaboration dans un projet BioRéférences 2022-2028 autour des références technico-économiques des élevages de ruminants, notamment face aux nombreux enjeux rencontrés par les élevages en AB (aléas économiques, climatiques, évolution de la PAC...).

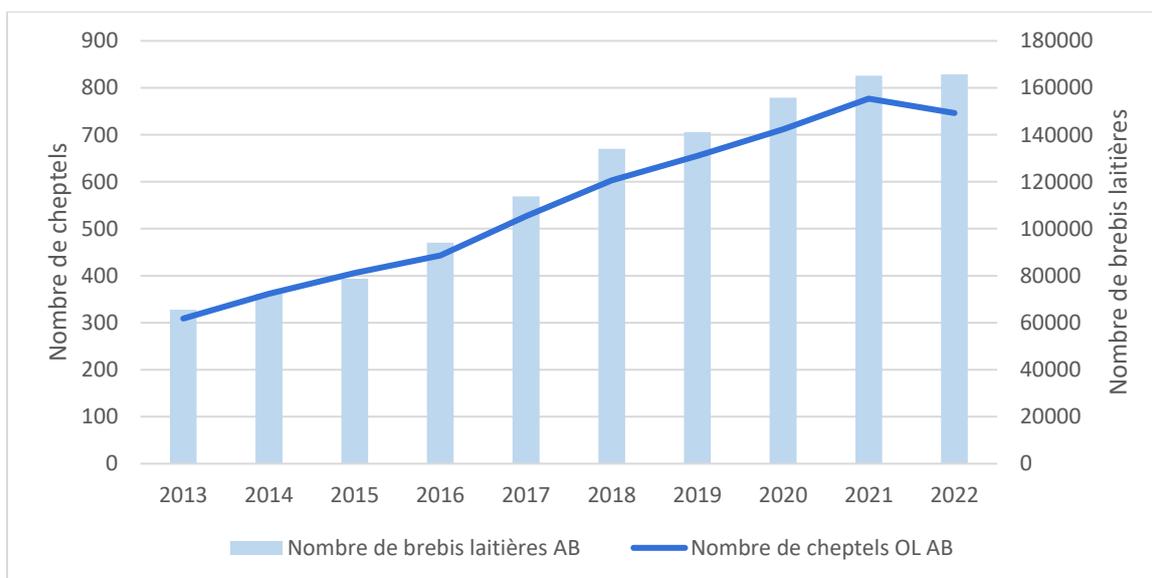
Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de fermes localisées sur le Massif central a été constitué depuis la campagne 2014 pour les cinq filières de ruminants (bovin lait, bovin viande, ovin lait, ovin viande et caprins). Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau d'élevages pour la filière ovine laitière en agriculture biologique - campagne 2022, auxquels ont été ajoutés ceux d'élevages suivis dans le cadre du programme Casdar RESPOL et du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

2. L'élevage ovin lait en AB en France et dans le Massif central

Selon les dernières statistiques nationales publiées par l'Agence Bio¹, 746 élevages de brebis laitières étaient, à la fin de l'année 2022, certifiés AB en France ou en conversion ; ils détenaient un peu plus de 165 000 brebis laitières. **Depuis le début du programme BioRéférences en 2014, les volumes produits en AB et le nombre de cheptels certifiés ont doublé mais l'année 2022 se démarque comme la première année où le nombre d'éleveurs de brebis laitières en AB diminue et le cheptel stagne.**

Figure 1 : Évolution du nombre de cheptels OL certifiés ou en cours de conversion AB et du nombre de brebis laitières détenues

Sources : Agence Bio, campagnes 2007 à 2022



¹ <http://www.agencebio.org/la-bio-dans-les-regions>



La collecte de lait de brebis AB en France est quant à elle stabilisée à 33 millions de litres de lait en 2022, comme depuis 3 ans, contre 25 millions de litres de lait en 2018 (source SSP-EAL et FranceAgriMer).

Pour la même année, on dénombre dans les 22 départements rattachés pour tout ou partie au Massif central, 376 élevages certifiés AB ou en cours de conversion (-1 % par rapport à 2021). Ils détiennent près de 118 000 brebis. L'élevage de brebis laitières en agriculture biologique est très concentré géographiquement puisque 71 % des exploitations et près de 93 % des brebis sont localisées dans les cinq départements qui constituent historiquement le bassin de l'AOP Roquefort (Aveyron et Lozère surtout, mais aussi Tarn, Hérault et Gard).

3. Ce qu'il faut retenir de la campagne 2022 (octobre 2021- septembre 2022)

La campagne 2022 a été marquée par une forte augmentation du coût des matières premières : sur la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, l'IPAMPA² lait de brebis a progressé de +17,7 % en moyenne. Cette évolution a particulièrement concerné les prix du fioul et des engrais, mais également des concentrés, tourteaux et luzerne déshydratée.

Sur le plan fourrager, les conditions du printemps et de l'été 2021 (année de récolte des stocks utilisés au cours de la campagne 2022) ont été favorables à la constitution des stocks. Les températures douces et les faibles précipitations du printemps 2022 ont en partie été favorables au pâturage jusqu'aux records de chaleurs et au déficit pluviométrique qui a suivi à l'été 2022.

Au niveau économique, après quatre campagnes (2014 à 2017) de progression, les résultats économiques des exploitations suivies s'affichaient à la baisse entre 2018 et 2020. Cette évolution s'expliquait par la hausse des charges opérationnelles mais également une progression des charges de structure en lien avec le renouvellement ou la modernisation des équipements (installations de traite, bergerie...).

En 2021, l'échantillon de fermes suivies a été fortement renouvelé et ne permet plus d'analyser l'évolution des résultats sur un échantillon constant suffisant sur un grand nombre d'années. Seuls les évolutions N/N-1 et sur 3 campagnes (2020-2021-2022) ont pu être conservées dans l'analyse.

² IPAMPA : Indice des prix d'achat des moyens de production agricole

4. Les exploitations suivies au cours de la campagne 2022

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de 17 exploitations situées dans la zone sud du Massif central. Ces suivis ont été réalisés par différentes structures dans le cadre de plusieurs projets : les Chambres d'agriculture de l'Aveyron et de la Lozère, UNOTEC, le Service Élevage de la Confédération de Roquefort et l'AVEM. À noter que le réseau BioRéférences pour la filière ovine laitière s'est consolidé cette année avec des exploitations suivies dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage, converties à l'agriculture biologique, ainsi que du projet Casdar RESPOL sur la reconception de systèmes de reproduction innovants en brebis laitières. L'échantillon constant depuis 2014 est aujourd'hui insuffisant pour faire l'objet d'une analyse pluriannuelle complète mais 7 élevages sont suivis depuis 3 ans (2020 à 2022).

Les 17 exploitations livrent leur lait à des entreprises de collecte et de transformation du lait. Elles peuvent être réparties dans trois groupes en fonction des dates de début de période de traite :

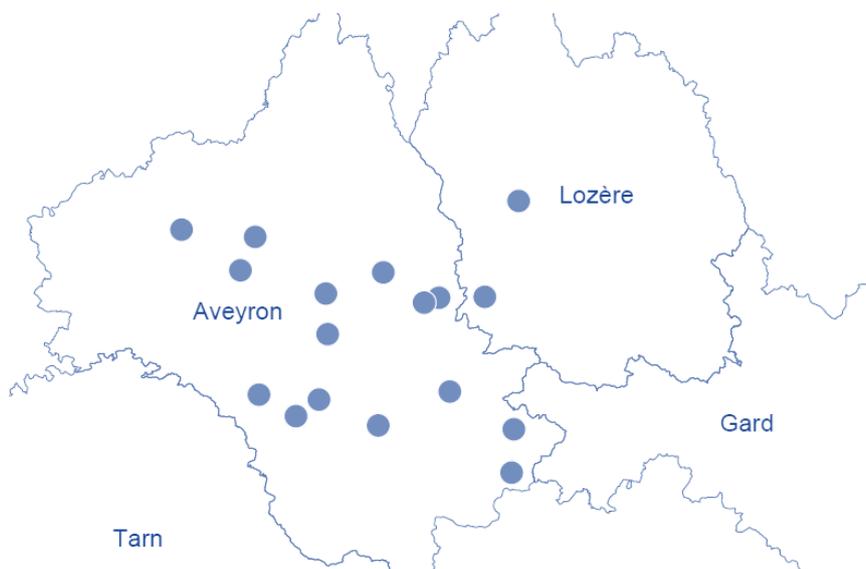
- Cinq exploitations démarrent la traite précocement en automne (entre septembre et octobre) et terminent avant l'été ;
- Cinq exploitations démarrent la traite en début d'hiver (novembre et décembre) et poursuivent la production jusqu'à l'été : la date de fin de collecte se situe entre juillet et août ;
- Sept exploitations démarrent la traite tardivement (entre février et avril) et produisent du lait jusqu'au mois d'octobre ou novembre.

Sur les 17 exploitations suivies, seulement cinq sont engagées dans la démarche de l'AOP Roquefort. Quatre d'entre elles sont positionnées dans le groupe « début de traite en début d'hiver », une démarre la traite tardivement en mars.

Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif central mais seulement de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes aux structures hétérogènes.

Figure 2 : Localisation des exploitations ovines laitières suivies

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, Casdar RESPOL, campagne 2022 [N=17]



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque



5. Structures des exploitations suivies

16 exploitations sur les 17 suivies sont sous forme sociétaire, avec un collectif de main-d'œuvre généralement important : avec 3,1 unités de main-d'œuvre (UMO) en moyenne, il varie de 2 à 4,3 UMO. Il s'agit de main-d'œuvre familiale et de main-d'œuvre salariée pour douze exploitations : quatre à temps complet et huit à temps partiel ou saisonnier. Enfin, quatre exploitations ont recours à de la main-d'œuvre bénévole, soit de manière importante pour une d'entre elles (0,7 UMO bénévole pour 3,7 UMO au total), soit de manière restreinte (0,2 à 0,3 UMO bénévole).

Les exploitations suivies disposent de surfaces importantes : 110 ha de SAU en moyenne, auxquelles s'ajoutent 72 ha de parcours en moyenne pour les exploitations situées en zone de Causses (neuf exploitations). Cette moyenne cache cependant une grande variabilité des structures puisque la SAU des exploitations suivies varie de 35 à 271 ha.

La surface fourragère principale représente 80 % de la SAU ; elle est pour l'essentiel composée de surfaces en herbe : quatre exploitations seulement ont des cultures fourragères (betteraves fourragères, colza fourrager ou maïs ensilage) qui représentent de 3 à 9 % de la SFP.

Dans la majorité des élevages, la luzerne en association constitue le pivot des rotations en alternance avec un méteil implanté à l'automne en dérobée, des prairies multi-espèces et une ou deux céréales d'hiver pour des rotations de 6 à 8 ans. Les assolements se caractérisent par beaucoup d'associations graminées/légumineuses ou protéagineux, autant pour les prairies temporaires que pour les céréales.

La plupart des exploitations sont spécialisées : deux seulement détiennent des bovins allaitants qui représentent alors 8 à 27 % des UGB présents sur l'exploitation. Le passage en agriculture biologique a, dans la plupart des cas, entraîné une spécialisation des exploitations.

Tableau 1 : Structure des exploitations ovines laitières bio suivies

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, Casdar RESPOL, campagne 2022 [N=17]

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2022	Evol. 2021-2022 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	5	5	7	17	10
Main-d'œuvre totale [UMO]	3,1	2,5	2,8	2,8	-1%
Main-d'œuvre exploitante [UMO]	2,5	2,2	1,9	2,2	-2%
Main-d'œuvre salariée [UMO]	0,6	0,1	0,8	0,6	+12%
Main-d'œuvre bénévole [UMO]	0,1	0,2	0,0	0,1	-21%
SAU hors landes et parcours [ha]	132,4	79,2	116,2	110,1	-1%
SFP hors landes et parcours [ha]	107,2	63,9	92,8	88,5	-1%
Surface en herbe [ha]	106,1	63,3	91,7	87,6	=
Landes et parcours individuels [ha]	38,0	9,2	141,5	72,2	-1%
Cheptel total [UGB]	94,5	64,5	86,8	82,5	-2%
Cheptel ovin lait [UGB]	94,5	59,5	85,8	80,6	-1%
Chargement apparent [UGB/ha]	1,0	1,0	0,9	1,0	-1%
Chargement corrigé [UGB/ha]	0,9	1,0	0,8	0,9	+3%



6. Résultats technico-économiques de l'atelier ovin lait

Pour les élevages suivis, les résultats techniques sont bons : avec 328 litres de lait par brebis traite en moyenne et 329 litres par brebis présente, ces résultats sont supérieurs à la moyenne observée pour les élevages conventionnels suivis en appui technique SIEOL (290 litres/brebis en agriculture biologique). Avec 92 % de taux de mises bas et 150 % de taux de prolificité, les résultats de reproduction correspondent à ceux qui sont habituellement enregistrés dans les troupeaux Lacaune lait en lutte naturelle et ont fortement progressé en 2022. Ceci s'explique en partie par le nombre important de béliers présents dans les exploitations (1 bélier pour 22 brebis en moyenne, de 1 pour 17 à 1 pour 31). A noter l'augmentation de la durée de traite, qui progresse légèrement chaque année (+ 12 jours dans l'échantillon des 7 fermes suivies depuis 3 ans).

Cette année est marquée par une forte augmentation de la prolificité, notamment dans le groupe de précoce, de manière similaire aux élevages de la zone. Cette hausse se retrouve dans le nombre d'agneaux élevés par brebis qui augmente de 7 %. En effet, malgré des bergeries généralement moins chargées qu'en élevage conventionnel, le taux de mortalité des agneaux reste dans la moyenne à 11 %.

Tableau 2 : Résultats techniques de l'atelier ovin lait

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, Casdar RESPOL, campagne 2022 [N=17]

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2022	Evol. 2021- 2022 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	5	5	7	17	10
Effectif brebis présentes à la mise bas	587	390	540	510	+1%
Taux de mises bas [%]	93	92	93	93	-0 pts
Taux de prolificité [%]	161	145	146	150	+10 pts
Taux de mortalité des agneaux [%]	12	8	12	11	+1 pts
Taux de mise en traite [%]	94	96	94	95	+1 pts
Effectif brebis traites	509	348	474	447	+2%
Volume de lait produit [litres]	163 534	119 793	156 444	147 749	-1%
Lait / brebis traite [litres]	327	343	319	328	-4%
Durée de traite [jours]	238	243	231	237	+2%
Effectif brebis présentes	512	343	495	455	=
Lait / brebis* [litres]	327	349	315	329	-1%
Agneaux élevés / brebis	1,5	1,4	1,4	1,4	+7%
Taux de renouvellement [%]	29	30	31	30	=
Nombre de brebis par bélier	18	24	24	22	-18%
Total concentrés / brebis [kg]	245	303	245	262	-4%
Concentrés achetés / total conc. [%]	43	50	51	48	+3 pts
Concentrés adultes / brebis présente [kg]	197	232	199	208	-6%
Fourrages disponibles /brebis [kg MS]	777	712	525	654	+1%
Fourrages récoltés /brebis [kg MS]	695	658	469	591	+4%
Fourrages achetés /brebis [kg MS]	82	54	57	63	-27%
dont luzerne déshydratée / brebis [kg MS]	30	43	41	39	-17%
Autonomie fourragère (%)	91	93	92	92	+2 pts
Estimation part d'herbe pâturée /total fourrages (%)	15	22	40	27	=
Autonomie en concentrés (%)	57	48	49	51	-3 pts
Autonomie globale (%)	84	82	83	83	+1 pts

* résultats technico-économiques exprimés par brebis présente



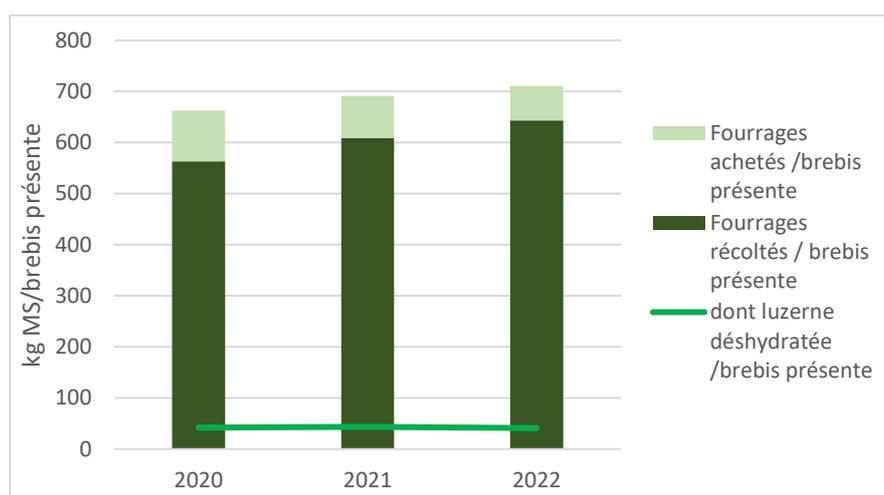
La quantité de fourrages disponible permet d’apprécier l’équilibre stock/pâture des élevages suivis. La quantité de fourrages achetés diminue grâce à une récolte 2021 favorable à la constitution des stocks en quantité. Cependant, plusieurs exploitations ont dû entamer leur consommation de stocks dès l’été à cause de la sécheresse estivale de 2022.

Avec un peu plus de 654 kg MS par brebis présente en moyenne, **les fourrages stockés et distribués représentent plus des deux tiers des besoins en fourrage des troupeaux**³. Globalement importants, ces besoins en stock sont en partie liés aux dates de début et de fin de période de traite. Cette année, l’écart de quantité de fourrages stockés entre les élevages précoces et tardifs est particulièrement marqué : 250 kg de MS de moins en faveur des élevages les plus tardifs pour lesquels la période de traite coïncide avec la pousse de l’herbe.

Dans l’échantillon de fermes suivies depuis 3 ans qui comprend des fermes des 3 groupes de périodes de traite, on note une légère tendance à l’augmentation des quantités de fourrages stockés par brebis présente (récoltés + achetés) ces 3 dernières années.

Figure 3 : Evolution des quantités de fourrages utilisés (échantillon constant sur 3 ans)

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d’élevage, Casdar RESPOL, campagnes 2020-2021-2022 [N=7]



La part du pâturage dans l’alimentation fourragère du troupeau est estimée en moyenne à 27 % au cours de la campagne 2022. Elle est évaluée à partir de la part des stocks de fourrages utilisés par le troupeau ovin laitier sur la campagne et de l’ingestion estimée d’un UGB (4 750 kg MS/an). Cette part de pâturage est d’autant plus importante que la date de début de traite se rapproche du printemps. Les systèmes qui démarrent la traite plus tardivement (en fin d’hiver ou au printemps) ont plus de facilité à valoriser le pâturage en début/milieu de lactation au printemps et en fin de gestation à l’automne. Ces deux points expliquent une estimation de la part d’herbe pâturée un peu plus importante (40 %) pour ces systèmes que dans le premier groupe (15 %).

Les quantités de fourrages achetés en 2022 s’élèvent à environ 63 kg MS par brebis présente en moyenne, soit 10 % des fourrages distribués. Après une campagne 2020 marquée par des achats importants (près de 20 %) et notamment de fourrages grossiers, les quantités achetées reviennent à un niveau habituel depuis 2 ans, avec une proportion toujours importante de luzerne déshydratée (62 %).

Avec 208 kg par brebis présente (concentrés adultes/brebis présente), les quantités de concentrés distribués aux brebis augmentent régulièrement d’année en année. Même si elle doit être analysée au

³ En prenant un taux de perte et de refus de l’ordre de 10 %



regard du niveau de production laitière élevé, ce critère dépasse désormais la barre symbolique des 200 kg/brebis, alors que tous les leviers techniques sont mis en place pour récolter des fourrages de qualité et que la ration est souvent complétée par de la luzerne déshydratée dans ces élevages. Cependant, on ne note pas de dégradation de la quantité de concentrés par litre produit qui reste relativement stable dans les élevages suivis depuis 3 ans, autour de 620 g/L de concentrés distribués aux brebis.

Tableau 3 : Résultats économiques de l'atelier ovin lait

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, Casdar RESPOL, campagne 2022 [N=17]

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2022	Evol. 2021- 2022 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	5	5	7	17	10
Prix moyen du lait [€/1000 litres]	1 440	1 449	1 392	1 423	+2%
Produit ovin, hors aides / brebis* [€]	575	618	528	568	+4%
Produit lait / brebis [€]	471	505	438	467	+2%
Co-produits viande / brebis [€]	104	96	86	94	+21%
Produit ovin, avec aides / brebis [€]	600	645	554	594	+4%
Charges opérationnelles troupeau / brebis [€]	180	209	184	190	+3%
Charges d'alimentation directes / brebis [€]	138	161	145	148	+2%
Frais vétérinaires / brebis [€]	11	14	10	11	+5%
Autres frais d'élevage / brebis [€]	18	16	19	18	-7%
Marge sur Coût Alim. lait / brebis [€]	333	345	293	320	+1%
Charges opérationnelles SFP / brebis [€]	21	16	17	18	+7%
Charges opérat. ovines / brebis [€]	201	226	201	208	+4%
Marge brute ovine, hors aides / brebis [€]	375	392	328	361	+4%
Marge brute ov. avec aides / brebis [€]	400	419	354	387	+4%
Marge brute ov. / prod. ovin, avec aides [%]	67	65	64	65	=
Produit ovin, hors aides / 1000 L [€]	1 763	1 777	1 678	1 732	+5%
Produit ovin, avec aides / 1000 L [€]	1 839	1 855	1 761	1 812	+5%
Charges d'alimentation directe / 1000 L [€]	424	470	461	453	+4%
Charges opération. ovines / 1000 L [€]	615	656	636	636	+4%
Marge sur Coût Alimentaire lait / 1000 L [€]	1 016	979	931	970	+2%
Marge brute ov. avec aides / 1000 L [€]	1 227	1 199	1 125	1 177	+5%

* résultats technico-économiques exprimés par brebis présente

Pour les élevages suivis, le prix du lait valorisé en agriculture biologique moyen est de 1 423 € par 1 000 litres (dans une fourchette allant de 1 312 € à 1 586 €), en hausse de +2 % par rapport à la campagne 2021. A titre indicatif, le prix du lait pour les éleveurs en agriculture conventionnelle du nord-Occitanie est de 1 085 € par 1 000 litres en moyenne pour 2022 et de 1 420 € par 1 000 litres pour les élevages en AB (source : FranceAgriMer). A noter, le différentiel de prix du lait entre les périodes de traite (notamment sur la période classique novembre-décembre) moins marqué dans l'échantillon analysé du fait de la valorisation du lait et des grilles de prix liées à la saisonnalité très différentes d'une laiterie à l'autre.

Le co-produit viande connaît une nette progression cette année à +21 %. Cumulé à une meilleure prolificité, les agneaux, majoritairement valorisés en conventionnel, ont bénéficié d'une forte augmentation des cours au cours de la campagne 2022, tout comme le prix des réformes. Le co-produit viande s'inscrit comme une part importante du produit de l'atelier ovin lait hors aides à hauteur de 17 %.



Les charges d'alimentation directes sont un peu plus élevées dans le groupe avec un démarrage de période de traite classique en novembre-décembre (161 €/brebis). Cela s'explique en partie par le système fourrager des élevages de chaque groupe : la proportion d'élevages en système fourrager humide (ensilage, enrubannage) est plus importante dans les groupes des précoces et des tardifs. Ainsi leur ration de base plus énergétique leur permet d'économiser sur les achats de concentrés. Un élevage dans la période classique se démarque par ailleurs pour ses charges d'alimentation importantes du fait du manque d'autonomie de l'exploitation.

Même si l'écart avec les élevages conventionnels se réduit, les frais vétérinaires (honoraires et produits) restent maîtrisés à 11 €/brebis (contre 13 €/brebis pour les élevages conventionnels suivis dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage). L'augmentation de +5 % entre 2021 et 2022 s'explique en partie par l'augmentation du prix des médicaments sur la même période.

Globalement, malgré la baisse des achats de fourrages, le niveau des charges opérationnelles augmente, tiré par les augmentations des prix des achats (aliments, frais d'élevage, médicaments...) au cours de la campagne 2022. La marge brute ovine avec aides reste cependant à un niveau correct : 387 € par brebis présente, soit 1 177 € par 1 000 litres en moyenne.

Figure 4 : Marge brute ovine avec aides en fonction du lait par brebis présente

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, Casdar RESPOL, campagne 2022 [N=17]

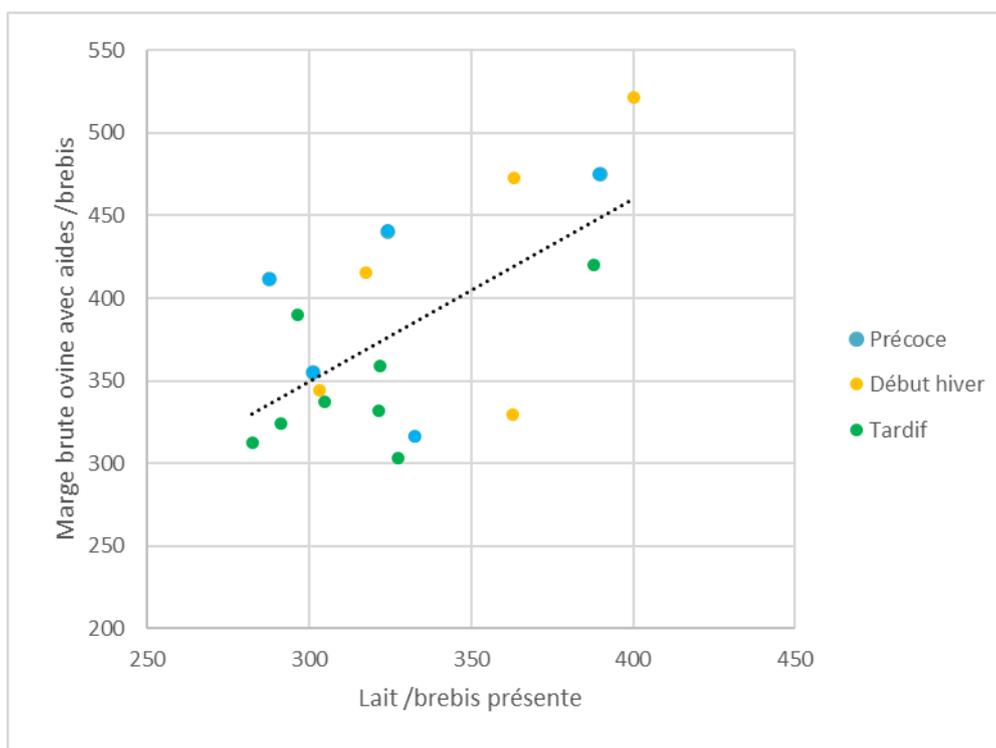




Tableau 4 : Détails des charges opérationnelles liées aux surfaces

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, Casdar RESPOL, campagne 2022 [N=17]

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2022	Evol. 2020- 2021 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	5	5	7	17	10
SFP - Charges opérationnelles /brebis	21	16	17	18	+7%
SFP - charges semences /ha	61	71	50	59	+11%
SFP - charges engrais et amendem. /ha	51	23	28	33	+9%
Toutes surfaces - charges opérationnelles /ha	128	125	93	113	+10%

Le coût des surfaces affectées à l'atelier ovin lait se situe autour de 18 € par brebis, au niveau des résultats habituellement enregistrés pour les élevages conventionnels. Les frais de semences sont une part importante de ce coût puisqu'ils représentent 52 % des frais enregistrés sur les surfaces fourragères ou cultures de céréales : 59 €/ha de SFP et 111 €/ha cultivés. Par ailleurs, les frais d'engrais organiques et d'amendements calcaires représentent en moyenne 29 % des coûts totaux. À noter une grande variabilité dans ces frais qui, selon les élevages, varient entre 20 et 224 €/ha de SAU ! L'échantillon de fermes analysé couvre en effet une grande diversité de systèmes fourragers (fourrages humides ou secs, ventilés ou non), de potentiels et pratiques agronomiques (utilisation d'engrais biologiques ou non), de rotations et de stratégies d'intensification des cultures qui explique cette forte variabilité.



7. Résultats d'exploitation

Le résultat disponible⁴ pour assurer les prélèvements privés des éleveurs et autofinancer une partie des investissements réalisés au cours de l'année se situe autour de 36 400 € par UMO exploitant, soit 22 % du produit brut avec aides.

Autour de cette moyenne, on enregistre des écarts très importants entre exploitations :

- Les charges opérationnelles représentent de 19 à 33 % du produit brut ;
- Les dépenses de structure (charges de structure hors amortissements et frais financiers mais avec les cotisations sociales exploitant) varient de 29 à 50 % du produit brut ;
- L'EBE varie de 25 à 46 % du produit brut ;
- Et après déduction des annuités, le résultat disponible varie de 14 000 € à 63 000 € par UMO exploitant, et de 11 à 40 % du produit brut.

Ces différents ratios illustrent les marges de progrès possibles pour certains élevages, que ce soit au niveau de la maîtrise des charges opérationnelles (en particulier des charges d'alimentation directes qui représentent 78 % des charges opérationnelles ovines) ou des charges de structure.

Le niveau d'annuités, à 14 % du produit brut, traduit la bonne santé financière des exploitations suivies malgré des investissements en progression tous les ans. Cependant, la hausse généralisée des charges dès la fin de la campagne 2022 et l'augmentation des charges de main-d'œuvre explique la baisse du revenu disponible moyen de 13 % entre 2021 et 2022.

Tableau 5 : Résultats économiques de l'exploitation

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, Casdar RESPOL, campagne 2022 [N=17]

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2022	Evol. 2021-2022 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	5	5	7	17	10
Produit brut, avec aides [€]	419 879	292 587	364 563	359 663	+1%
Aides totales [€]	101 267	64 465	88 809	85 313	-6%
Charges opérationnelles totales [€]	106 586	84 948	98 241	96 786	+4%
Dép. de struct. hors amort. et FF [€]	170 655	97 059	132 444	133 275	+5%
Valeur Ajoutée nette, hors fermages [€]	10 985	24 025	41 104	27 222	-31%
Excédent Brut d'Exploitation [€]	142 638	110 580	133 878	129 602	-6%
Annuités + frais financiers CT [€]	64 716	40 515	54 171	53 256	+8%
Résultat disponible [€]	78 096	70 079	79 718	76 406	-16%
Produit brut / UMO exploitant [€]	171 979	134 200	197 020	171 179	+7%
Produit atelier ovine / PB [%]	73	75	72	74	+2 pts
Aides totales / PB [%]	23	22	26	24	-1 pts
Charges opérationnelles / PB [%]	26	29	27	27	+0 pts
Dép. de stru. hors amort. et FF / PB [%]	41	33	36	37	+2 pts
Valeur ajoutée nette, hors ferm. / PB [%]	2	11	10	8	-1 pts
EBE / PB [%]	34	39	37	36	-2 pts
Annuités + FF CT / PB [%]	15	13	14	14	=
Résultat dispo. / UMO exploitant [€]	32 281	32 580	42 202	36 454	-13%
Résultat disponible / PB [%]	19	26	23	22	=

⁴ Le résultat disponible = EBE + produits financiers – annuités – frais financiers court terme.



8. Les coûts de production

Le coût de production de l'atelier ovin lait a été calculé selon la méthode nationale mise au point par l'Institut de l'Élevage, en lien avec les Chambres d'agriculture, dans le cadre du dispositif Inosys Réseaux d'élevage. Exprimé en euros par 1 000 litres, le coût de production intègre l'ensemble des charges qui sont engagées au niveau de l'atelier :

- **Les charges courantes** correspondent aux dépenses ayant donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production et non d'un prix de cession ;
- **Les amortissements** correspondent à l'usure et à la décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés ;
- **Les charges supplétives** sont des charges calculées qui visent à rémunérer les facteurs de production que l'éleveur met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (valorisées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés au taux d'intérêt du livret A) et le temps de travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Ce temps de travail est rémunéré sur la base de 2 SMIC « brut » par unité de main-d'œuvre ; ce montant est supposé couvrir également les charges sociales exploitant.

Pour pouvoir comparer les charges affectées au prix de vente du lait, on utilise comme indicateur **le prix de revient**. Ce prix de revient correspond au prix de vente qui permettrait de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux) au niveau défini. Il est égal au coût de production moins les montants des aides (1^{er} pilier, couplées et découplées ainsi que 2^{ème} pilier) et des produits autres que le lait affecté à l'atelier.

Enfin, la **rémunération du travail permise par le produit** permet de mesurer la part des produits affectés à l'atelier qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre exploitant une fois que toutes les autres charges ont été couvertes (charges courantes, amortissements, rémunération des terres en propriété et des capitaux propres). La rémunération du travail permise par le produit peut être exprimée en euros pour mille litres de lait et en équivalents SMIC par UMO affectée à l'atelier.

- 1 Coût de production [base 2,0 SMIC]
- 2 Prix de revient
- 3 Rémunération permise par les produits

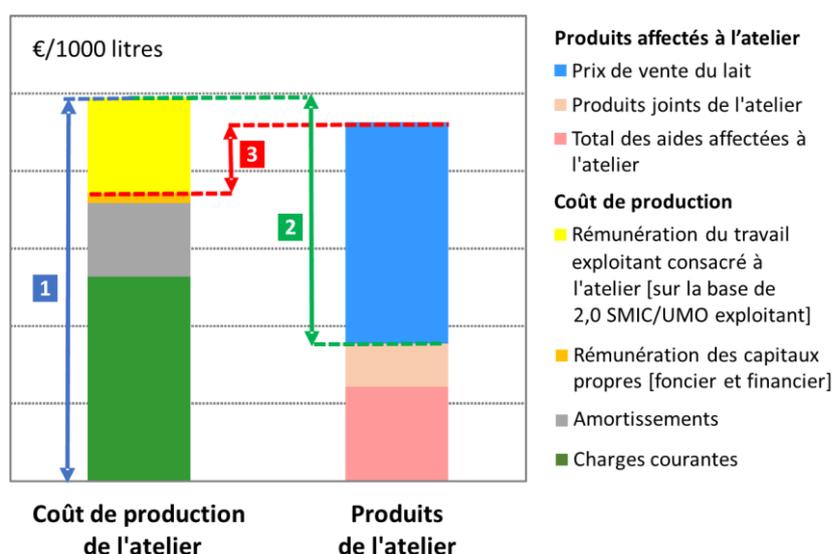




Tableau 6 : Coûts de production des ateliers ovins lait, campagne 2022

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, Casdar RESPOL, campagne 2022 [N=17]

Date début de traite	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Février - mars - avril	Moyenne 2022	Evol. 2021- 2022 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	5	5	7	17	10
Lait commercialisé [x 1000 litres]	163,5	119,8	156,4	147,7	-1%
Nb d'UMO atelier	3,1	2,2	2,8	2,7	=
dt nb d'UMO exploitants	2,4	2,1	1,9	2,1	-2%
dt nb d'UMO salariés	0,6	0,1	0,8	0,5	+10%
Lait / UMO atelier [x 1000 litres]	53,6	55,0	56,8	55,3	+7%
Coût de production total [€/1000 L]	2 598	2 487	2 435	2 498	+7%
Détail par nature de charges [€/1000 L]					
Charges courantes	1 404	1 229	1 353	1 332	+8%
Amortissements	552	444	399	457	+7%
Charges supplétives (CS)	642	815	682	709	+6%
Détail par postes techniques [€/1000 L]					
Travail	710	795	753	752	+6%
Foncier et capital	164	192	218	194	+15%
Frais divers de gestion	121	129	136	130	+4%
Bâtiment et installations	401	312	246	311	+13%
Mécanisation	693	500	542	574	+4%
Frais d'élevage	126	138	122	128	+7%
Approvisionnement des surfaces	89	78	73	79	+6%
Achat d'alimentation	295	343	345	330	+8%
Produits de l'atelier [€/1000 L]	2 383	2 292	2 371	2 351	+2%
Prix de valorisation du lait	1 440	1 449	1 392	1 423	+2%
Produits joints de l'atelier	323	274	273	288	+21%
Autres produits	26	54	14	29	-24%
Aides	593	515	693	611	-5%
Prix de revient base 2 SMIC	1 656	1 644	1 456	1 570	+11%
Rémunération permise par le produit	386	584	589	528	-20%
Nb de SMIC / UMO exploitant	1,3	1,5	1,8	1,6	-31%
Nb d'exploitations à 2 SMIC ou plus	1	2	3	6	

Pour les élevages suivis, le coût de production total augmente de manière marquée à 2 498 €/1 000 litres en moyenne en 2022. Les charges courantes représentent 53 % du coût de production, les amortissements 18 % et les charges supplétives 28 %. Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation généralisée des charges dès la 2^{ème} moitié de la campagne 2022 (augmentation de l'IPAMPA qui s'accélère au début de l'invasion russe en Ukraine en février 2022). La différence sur le niveau de charges de mécanisation est due à la part plus importante d'élevages en système de récolte pour fourrages humides (ensilage, enrubannage) dans les groupes des traites précoces (3/5) et tardifs (3/7).

En dessous du coût de production, le montant total des produits affectés à l'atelier ovins lait est de 2 351 €/1 000 litres en moyenne. Le produit lait représente 61 % du produit de l'atelier. Les produits joints (agneaux, réformes...) et les aides affectées à l'atelier ovins lait (aide ovine, part des aides

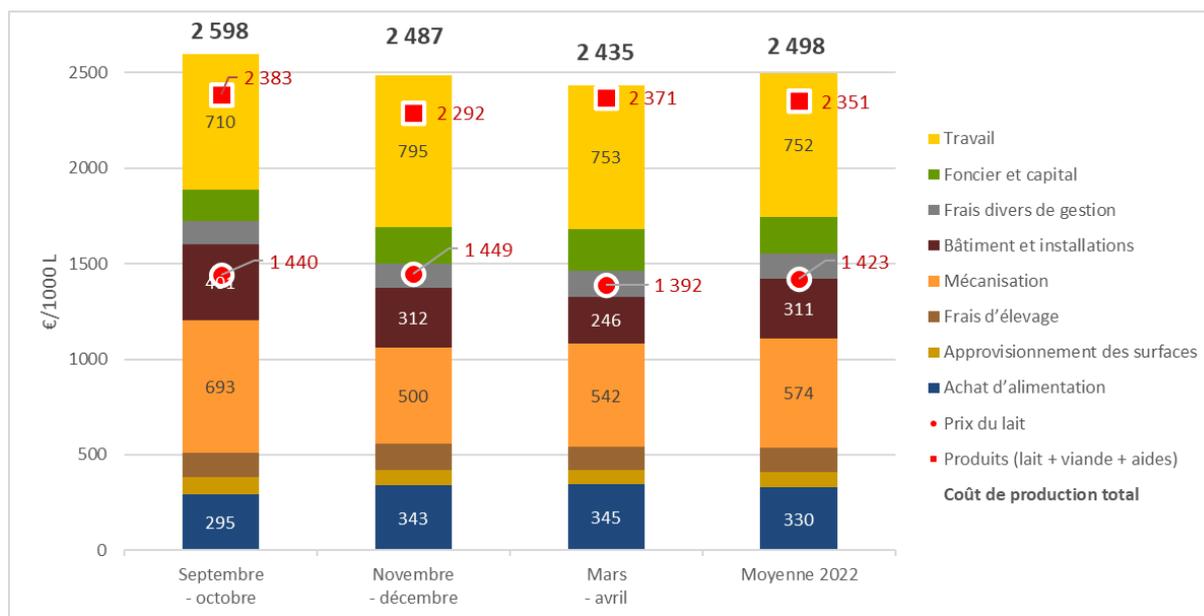


découplés, de l'ICHN...) représentent respectivement 12 % et 26 % du produit affecté à l'atelier. A noter l'augmentation de la part des produits joints dans le produit de l'atelier depuis 2 ans, avec une hausse de 21 % en 2022.

La rémunération du travail permise par les produits s'élève à 1,6 SMIC par UMO exploitant en moyenne. Pour un tiers des élevages suivis seulement, la rémunération du travail permise par les produits est supérieure à l'objectif de rémunération fixé par convention à 2,0 SMIC par UMO exploitant.

Figure 5 : Coûts de production des ateliers ovins lait suivis, campagne 2022

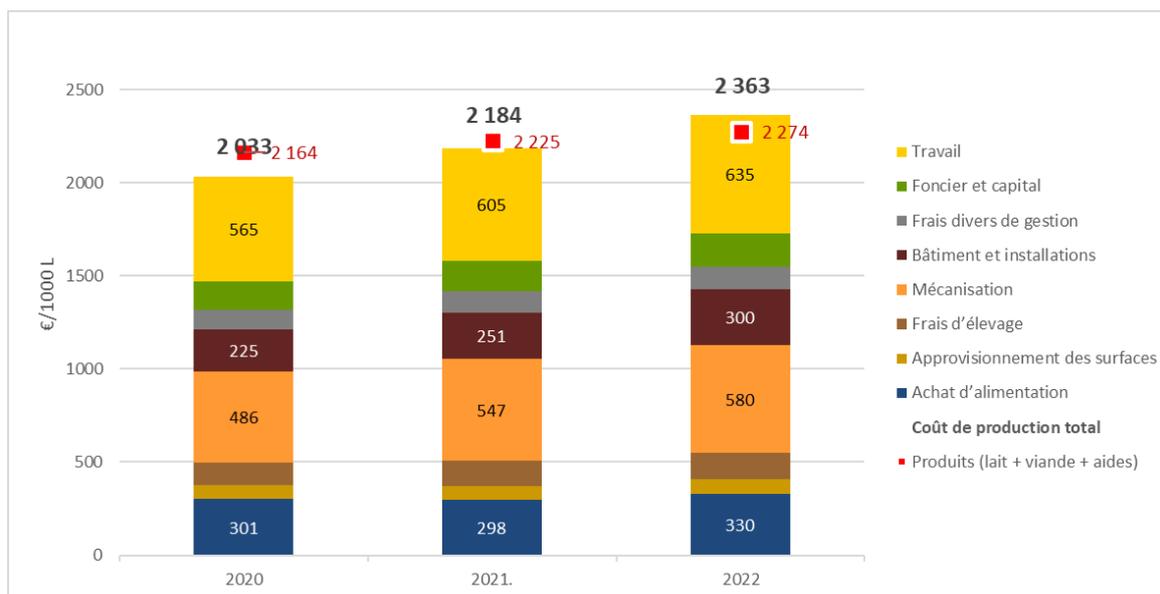
Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, Casdar RESPOL, campagne 2022 [N=17]



Dans l'échantillon constant des 7 élevages suivis depuis 3 ans, le coût de production augmente progressivement de +7 % entre 2020 et 2021, et +8 % entre 2021 et 2022. Les produits progressent également de respectivement 3 % et 2 %. La rémunération du travail permise par les produits se contracte en passant de 2,6 SMIC en moyenne pour ces 7 élevages en 2020 à 1,8 SMIC en 2022.

Figure 6 : Coûts de production des ateliers ovins lait suivis (échantillon constant sur 3 ans)

Sources : BioRéférences, Inosys-Réseaux d'élevage, Casdar RESPOL, campagnes 2020-2021-2022 [N=7]





9. Conclusion

La filière lait de brebis en agriculture biologique de la zone Massif central a profité d'un dynamisme important ces dernières années : entre 2014 et 2020, la collecte AB de lait de brebis de la région Occitanie n'est pas loin d'avoir triplée, passant de 11 à plus de 30 millions de litres (source : FranceAgriMer). Face au dynamisme de cette filière, de nombreux producteurs installés en conventionnel sur le bassin ont saisi l'opportunité de la conversion en agriculture biologique. Mais pour la première année depuis 2014, le nombre de producteurs en AB diminue très légèrement, notamment sur la zone du Massif central.

Les éleveurs suivis ont un **bon niveau technique** (maîtrise de la reproduction, productivité des troupeaux) et **technico-économique** (marge brute par brebis). Du fait de l'augmentation du coût des matières premières qui n'est pas compensée par l'évolution du produit de l'atelier ovin, le revenu disponible diminue de 14 % à 36 000 €/UMO et la rémunération permise par les produits de l'atelier baisse à 1,4 SMIC/UMO. Si la campagne 2022 a été favorable sur le plan fourrager et a permis aux élevages suivis de diminuer leurs achats, le point faible des élevages ovin lait en agriculture biologique reste **leur niveau de chargement généralement plus élevé que le potentiel de leur exploitation, induisant un niveau d'autonomie alimentaire généralement plus faible qu'en conventionnel** et de fait, leur plus grande vulnérabilité à des baisses de rendements fourragers et à l'augmentation du prix des aliments. Ces choix de relative « intensification » ont pour la plupart été faits dans le cadre d'un marché dynamique pour le lait de brebis en agriculture biologique. Ce contexte a largement évolué depuis : hausses des charges, prix du lait qui n'augmente plus au même niveau que le coût de production... Aujourd'hui, les élevages en agriculture biologique ont tendance à stabiliser, voire à diminuer légèrement leur cheptel, pour ramener le chargement animal à un niveau qui correspond mieux au potentiel agronomique de leur exploitation, pour pouvoir faire face aux augmentations du coût de production et aux aléas climatiques.



10. Lexique

Autonomie alimentaire massique : Proportion du total des aliments (fourrages et concentrés) consommés par les animaux, exprimés en tonnes de matière sèche, qui sont produits sur l'exploitation.

Estimation part d'herbe pâturée : Calculée à partir de l'ingestion théorique d'un UGB (4 750 kg MS) – quantité de fourrages distribués.

Chargement apparent : Cheptel présent divisé par la surface fourragère principale (hors surfaces de parcours).

Chargement corrigé : Chargement de la surface fourragère principale corrigé des UGB nourries sur les achats de fourrages, sur les parcours et les variations de stocks fourrages.

Charges opérationnelles : Montant total des charges variables, liées au volume actuel de l'activité : aliments achetés, frais d'élevage, frais vétérinaires, engrais, semences...

Charges de structure : Total des charges fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre : salaires, cotisations sociales, fermage, entretien et amortissements du matériel, des installations, des bâtiments...

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers.

Frais Financiers Court Terme (FF CT) : Frais liés aux dettes financières à court terme correspondant aux concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

IPAMPA : Indice des prix d'achat des moyens de production agricole.

Marge sur coût alimentaire : Différence entre le produit lait et les charges d'alimentation directes (coût des concentrés achetés et produits et coût des fourrages achetés).

Marge brute ovine : Différence entre la valeur de la production de l'atelier ovin (produit brut de l'atelier) et les charges opérationnelles ovines.

Productivité laitière : Volume de lait produit par brebis présente.

Produit brut : Montant total des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production. Intègre les aides PAC.

Produit ovin : Montant des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier ovin.

Résultat disponible : Produits d'exploitation + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure (y compris les cotisations sociales exploitant).

Surface agricole utile (SAU) : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales (parcours).

Surface fourragère principale (SFP) : Ensemble des surfaces fourragères, hors surfaces pastorales (parcours).

Unités gros bétail (UGB) : Correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages.

Unité de main-d'œuvre (UMO) : Correspond à une personne occupée à plein-temps sur une exploitation.

Valeur ajoutée nette, hors fermage : Produits d'exploitation hors aides – charges opérationnelles – dépenses de structure (hors fermage) – amortissements.



VOS CONTACTS FILIÈRE OVINE LAITIÈRE BIO DU COLLECTIF BIORÉFÉRENCES

Institut de l'Élevage

BP 42118
 31321 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
 Tél. : 05 61 75 44 44
 @ : www.idele.fr
 Contact : Catherine DE BOISSIEU
catherine.deboissieu@idele.fr

AVEM - Association Vétérinaire des Éleveurs du Millavois

Cap du Cres
 12100 MILLAU
 Tél. : 05 65 60 93 31
 @ : www.avem12.org
 Contact : Olivier PATOUT
o.patout.vetodoc@gmail.com

Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Carrefour de l'agriculture
 12026 RODEZ
 Tél. : 05 65 73 77 13
 @ : www.aveyron.chambagri.fr
 Contact : Stéphane DOUMAYZEL
stephane.doumayzel@aveyron.chambagri.fr

UNOTEC

ZI Cantaranne, 5 rue de la Prade
 12820 ONET-LE-CHÂTEAU
 Tél. : 05 65 67 89 40
 Contact : Gilles NOUBEL
gilles.noubel@unotec.net

Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort

36 Avenue de la République, B.P. 348
 12103 MILLAU CEDEX
 Tél. : 05 65 59 22 00
 Contact : Nathalie RIVEMALE
nathalie.rivemale@roquefort.fr

Chambre d'agriculture de la Lozère

Le Pont Pessil
 48100 MARVEJOLS
 Tél. : 04 66 32 09 84
 @ : www.lozere.chambagri.fr
 Contact : Marine CRISTOL
marine.cristol@lozere.chambagri.fr

LE PROJET BIORÉFÉRENCES 22-28

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle Bio Massif Central

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont / 89 avenue de l'Europe – CS 82212 / 63 370 LEMPDES
 @ : <https://pole-bio-massif-central.org> & <https://pole-bio-massif-central.org/bioreferences/>
 Contact : Aurélie BELLEIL / Mail : valorisation@pole-bio-massif-central.org / Tél. : 04 73 98 69 56



Le projet BioRéférences 22-28 est financé dans le cadre de la Convention de Massif/Massif Central par l'Etat (FNADT).



Plusieurs suivis ont été réalisés en 2023 dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage qui bénéficie du soutien financier du ministère de l'Agriculture (Casdar) dans le cadre du PNDAR et PRDAR, et de la Confédération Nationale de l'Élevage.



Plusieurs suivis ont été réalisés en 2023 dans le cadre du projet Casdar RESPOL qui bénéficie du soutien financier du ministère de l'Agriculture.

Pour ses actions de valorisation en lien avec le projet BioRéférences, le Pôle Bio Massif Central bénéficie du soutien de Cizeron Bio.

